

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
Rapporteur : Pascal OLIVARD

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Expérimentation bretonne pour la rénovation énergétique du bâti universitaire »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'approuver la convention cadre relative à l'expérimentation bretonne pour la rénovation énergétique du bâti universitaire dont les enjeux sont rappelés en introduction du bordereau.

Cette convention engage financièrement à la fois l'État (Recteur), le Conseil régional, les quatre Conseils départementaux bretons, les agglomérations de Brest, Lorient, Quimper, Rennes, St Brieuc et Vannes ainsi que les quatre universités bretonnes. L'apport financier de l'État s'élève à 30,4 M€, celui de la Région à 16,2 M€, celui des collectivités infrarégionales à 14,2 M€ et enfin celui des quatre universités à 10,3 M€.

La convention décrit notamment la gouvernance (pilotage du projet) ainsi que les effets de massifications attendus (marchés d'études mutualisés, groupement de commandes...). Elle décrit également les outils qui pourraient être mobilisés (filiales « In house » ou sociétés du type SULI).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue les efforts engagés, sur un temps long, par l'ensemble des parties prenantes pour que ce projet, unique en France, aboutisse. Le rôle de l'État, via le Rectorat, et de la Région ont été déterminants.

Le CESER prend acte et salue l'engagement financier des universités dans un contexte d'extrême tension sur leurs budgets.

Cette opération, bien qu'emblématique et unique dans sa conception et son mode opératoire, ne doit toutefois pas faire oublier que les besoins des universités bretonnes en matière de rénovation énergétique et réhabilitation s'élèvent à environ 800 M€ (estimation 2020, avant inflation). Cette opération, hors CPER, ne représente donc qu'à peine 10 % des besoins.

Le CESER s'interroge sur le fait que la contribution financière des collectivités infrarégionales ne soit pas détaillée, laissant craindre un potentiel désengagement de ces dernières, ce qui pourrait remettre en cause l'économie globale du projet ainsi que les ambitions portées.

Le CESER appelle de ses vœux que cette expérimentation serve de base à un plan d'ampleur pour que les universités bretonnes puissent proposer les meilleures conditions d'études et de travail aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux personnels.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Expérimentation bretonne pour la rénovation énergétique du bâti universitaire »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité